



## **CONDITIONS DE PARTICIPATION RANDONNEE DU 17 MARS 2024**

Cette randonnée est inscrite dans les actions proposées par la ville dans le cadre de la Journée Internationale des droits de la Femme, avec l'évènement « Bien Etre Fam Ansam Sport ». Il ne s'agit pas d'une course pédestre mais de marches en groupe.

Elle est ouverte à tous. Les personnes mineures doivent être accompagnées de leur responsable légal et restent sous leur responsabilité pendant toute la randonnée.

➤ **Deux circuits sont proposés avec une distance différente, départ et arrivée au stade Sarda Garriga :**

**- Parcours 1**

Départ : stade Sarda Garriga / Cressonnière / Canal Moreau / Chemin Jeanson / Berges RDM les Bas / Chemin Colonial / Parking Grand Canal.

Retour : Grand Canal / Stade Sarda Garriga.

**- Parcours 2**

Départ : stade Sarda Garriga / Cressonnière / Canal Moreau / Chemin Jeanson

Retour : Chemin Jeanson / Stade Sarda.

Le rendez-vous est prévu à 6H45 pour un échauffement en musique dynamique avant le départ.

Une séance d'étirement est prévue au retour également.

L'encadrement sera assuré par le personnel et les éducateurs de la Direction des Sports (plans en annexes).

➤ **Des stands d'animations culturelles et sportives seront installés au niveau du stade.**

Pour les personnes qui participeront à l'atelier de yoga, à prévoir une serviette ou un petit tapis.

Chacun doit venir avec des chaussures adaptées et de l'eau.

Les participants à la randonnée ne peuvent quitter le groupe sans en avoir informé les encadrants.

Tout participant doit remplir un bulletin de participation.

La collectivité décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par un comportement inadapté et irrespectueux du code de la route.

Le fait de s'inscrire à cet évènement implique l'acceptation des conditions de participation.